

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE
EXERCICE 2022**

**NOTE DE SYNTHÈSE ET
RAPPORT DE PRÉSENTATION**

En application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes de la commune est constitué par le vote du conseil municipal sur le compte administratif présenté par le Maire après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus le 30 juin de l'année suivant l'exercice. Le compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut en constater ainsi la stricte concordance avec le compte administratif établi par l'ordonnateur.

Les mouvements et les résultats du compte administratif 2022 peuvent être synthétisés comme suit :

	Fonctionnement		Investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Prévisions	41 049 046,56 €	41 049 046,56 €	36 815 521,46 €	36 815 521,46 €	77 864 568,02 €	77 864 568,02 €
Réalisations	36 234 557,75 €	42 491 985,00 €	21 208 146,63 €	29 954 652,20 €	57 442 704,38 €	72 446 637,20 €
Résultat de l'exercice		6 257 427,25 €		8 746 505,57 €		15 003 932,82 €
Excédent / Déficit antérieur reporté		8 359 585,05 €		822 249,94 €		9 181 834,99 €
Résultat de clôture		14 617 012,30 €		9 568 755,51 €		24 185 767,81 €

Dans le détail, les mouvements du compte administratif 2022 se décomposent comme suit :

A/ SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Elle s'établit en dépenses à **36.234.557,75 €** et en recettes de fonctionnement à **50.851.570,05 €**. La section de fonctionnement est donc excédentaire de **14.617.012,30 €**.

Les dépenses sont constituées par :

→ Les charges à caractère général (chapitre 011) qui s'établissent à **8.543.547,33 €** regroupent diverses charges (carburant, combustible, eau, électricité, téléphone, assurances), les achats divers, le nettoyage des locaux, les entretiens, réparations de biens mobiliers et immobiliers, les divers honoraires, les frais de fêtes et cérémonies et les divers impôts et taxes.

- La masse salariale (chapitre 012), qui s'élève à **13.771.983,99 €**, représente **45,37 %** des dépenses réelles de fonctionnement.
- Les reversements au titre du FNGIR, de la taxe de séjour et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (chapitre 014) qui totalisent la somme de **1.557.230,00 €**.
- Les dotations aux amortissements, les sorties d'actif et la comptabilisation de la charge totale des Indemnités de Remboursement Anticipé (IRA) relatives au refinancement des deux prêts à taux structurés (**1.960.776,39 €**) qui s'élèvent à un total de **5.879.340,00 €** (chapitre 042).
- Les charges de gestion courante (chapitre 65) et les participations et subventions qui s'établissent à **4.251.309,16 €** dont les subventions allouées aux associations pour **824.877,00 €**, la subvention d'équilibre allouée au budget annexe tourisme, communication, événementiel et protocole pour **2.350.000 €** et celle versée au Centre Communal d'Action Sociale pour **460.000 €**.
- Les charges financières (chapitre 66) qui totalisent un montant de **1.022.376,07 €**.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67), dont remboursement de sinistres, annulations de titres de recettes, de trop perçu, de dégrèvement à tort, qui s'élèvent à **308.771,20 €**.
- Les provisions pour risques contentieux (chapitre 68) qui représentent la somme de **900.000 €** correspondant à un complément de provisions pour le contentieux DCNS.

Au niveau des recettes de fonctionnement :

- L'excédent de fonctionnement reporté 2021 (chapitre 002) s'établit à **8.359.585,05 €** comprenant les excédents 2021 des budgets principal de la commune et annexes du transport public urbain et des cinémas/salles.
- Les « atténuations de charges » (chapitre 013) d'un montant de **18.425,97 €** représentent les divers remboursements sur les charges salariales.
- Les opérations d'ordre entre sections (chapitre 042) pour **2.817.622,71 €** (dont **833.174,58 €** de travaux d'équipement en régie et **1.960.776,39 €** d'IRA relatives au refinancement des deux prêts à taux structurés).
- Les « produits des services et du domaine » (chapitre 70), s'élèvent à **6.356.474,07 €** et sont constitués principalement par les droits pour occupations temporaires du domaine public, les redevances des horodateurs, les divers droits d'entrées et de vente aux musées, les équipements sportifs et la fréquentation du pôle enfance.
- Les « impôts et taxes » (chapitre 73) d'un montant total de **27.448.767,03 €**, regroupent notamment les contributions directes, l'attribution de compensation, les droits de place et de voirie, la taxe sur l'électricité, ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation.

→ Les « dotations, subventions et participations » (chapitre 74) représentent **1.340.047,92 €** et correspondent notamment à la Dotation Globale de Fonctionnement, aux participations de l'Etat, des Conseils Régional et Départemental, de divers organismes (Caisse d'Allocations Familiales, MSA...)

→ Les « autres produits de gestion courante » (chapitre 75) s'élèvent à **1.552.507,66 €** et recensent principalement les redevances sur la marque (pour les recettes encaissées au cours du 1^{er} trimestre 2022), les revenus des immeubles et les chèques déjeuner.

→ Les produits financiers (chapitre 76) représentent **48.060,59 €** et correspondent à l'aide du fonds de soutien pour les deux emprunts à taux structurés refinancés courant 2022.

→ Les « produits exceptionnels » (chapitre 77) regroupent les cessions, les dons et divers remboursements pour un montant de **2.240.079,05 €** dont la cession du local de la rue Sibilli pour **2.100.000 €**.

→ Les reprises de provisions pour risques financiers (chapitre 78) s'élèvent à **670.000 €**. Elles avaient été constituées pour le risque encouru par le déclenchement potentiel des formules de calcul des intérêts dégradés des deux emprunts à taux structurés. Ces deux emprunts ayant fait l'objet d'un refinancement en 2022, la reprise totale de cette provision s'est opérée cette même année.

B/ SECTION D'INVESTISSEMENT :

Elle s'établit en dépenses à la somme de **21.208.146,63 €** et en recettes à la somme de **30.776.902,14 €**, soit un excédent de **9.568.755,51 €** moins les restes à réaliser (**7.270.500 €**), soit un excédent de financement global de **2.298.255,51 €**.

Les dépenses sont constituées par :

→ Les opérations d'ordre (chapitre 040) pour un total de **2.817.622,71 €** qui comprennent les amortissements des subventions d'équipement (**23.671,74 €**), les travaux d'équipement (**833.174,58 €**) et la comptabilisation des IRA (**1.960.776,39 €**) relatives au refinancement des emprunts à taux structurés.

→ Les opérations patrimoniales (chapitre 041) qui regroupent les divers dons et les avances sur marchés (écriture d'ordre) pour **7.984,40 €**.

→ Les dotations et fonds divers (chapitre 10) qui recensent le transfert d'une partie de l'excédent 2021 (pour l'activité de gestion des salles) du budget annexe des cinémas et des salles vers le budget annexe du tourisme, communication, événementiel et protocole, soit **46.544,37 €**.

→ Les emprunts et dettes assimilées (chapitre 16) qui s'établissent à **9.600.593,51 €** dont **3.988.444,75 €** au titre du remboursement du capital emprunt, **12.346,67 €** de remboursement de dépôt de garantie et **5.599.802,09 €** correspondant au remboursement du capital restant dû pour les deux emprunts à taux structurés refinancés.

→ Les frais d'études (dont PLU), la maîtrise d'oeuvre et les acquisitions logicielles (chapitre 20), qui représentent **256.688,36 €**.

→ Les acquisitions d'œuvres, de matériel et de mobilier de bureau et divers matériels, (chapitre 21) qui s'élèvent à **573.105,37 €**.

→ Les différents travaux d'aménagement de terrain et d'espaces verts (**214.201,77 €**), de constructions (**2.920.669,69 €**), de divers travaux (**406.106,08 €**), de voirie et de réseaux (**4.360.246,10 €**) et de restauration de registres et d'œuvres (**4.384,27 €**) qui s'établissent au total à **7.905.607,91 €**.

Les recettes d'investissement sont constituées par :

→ L'excédent d'investissement reporté (chapitre 001) d'un montant de **822.249,94 €** comprenant les excédents 2021 des budgets principal de la commune et annexes du transport public urbain et des cinémas/salles.

→ Les amortissements, les sorties d'actif et la comptabilisation des IRA relatives au refinancement des deux emprunts à taux structurés (chapitre 040) d'un montant de **5.879.340,00 €**.

→ Les opérations patrimoniales (chapitre 041) avec les divers dons et le remboursement des avances sur marchés pour **7.984,40 €**.

→ Le FCTVA (**1.100.271,20 €**) et la taxe d'aménagement (**1.228.058,59 €**) comptabilisés au chapitre 10.

→ L'excédent de fonctionnement capitalisé (chapitre 10) pour **2.631.077,52 €**, soit un total du chapitre 10 de **4.959.407,31 €**.

→ Les subventions de la Région, du Département et des autres participations financières (chapitre 13) pour **1.499.384,23 €**, dont **68 961,89 €** de l'Etat, **475 238,67 €** de la région, **295 664,00 €** du département et **659 519,67 €** de divers donateurs.

→ Un emprunt pour **12.000.000 €**, des dépôts de cautionnement pour **8.734,16 €** et le versement du capital de l'emprunt de refinancement pour **5.599.802,09 €** (chapitre 16) pour un total de **17.608.536,26 €**.

Après avis favorable de la commission « Travaux-Finances-Administration Générale » du 20 mars 2023,

Il vous est proposé,

1/ DE CONSTATER la concordance des écritures entre le compte de gestion du budget principal de la Commune, établi par le comptable public et le compte administratif établi par l'ordonnateur,

2/ D'APPROUVER en l'absence de Madame le Maire, ledit compte administratif 2022 du budget principal de la Commune, comme détaillé ci-dessus, sans réserve ni observation de sa part sur la tenue des comptes.

QUI VOTE POUR ?

QUI S'ABSTIENT ?

QUI VOTE CONTRE ?